

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Du 3 février 2020

Le mardi 28 janvier 2020, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 3 février 2020 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt, le 3 février à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaient présents :

Wily DUBOS Maire, Jérôme ACKER, Didier De AMORIN, Olivier BAN, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Clément GOELDEL Bernard JACQUINET, Olivier JALLU, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON, Bernard WEILER.

Absents : Hubert FOURNET, Dimitri BOUVIER

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

## **ORDRE DU JOUR**

### **Délibérations :**

***01/2020 Autorisation au Maire à engager, liquider, mandater, les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget précédent.***

***02/2020 Autorisation au Maire à demander des subventions pour la réfection du tableau La Samaritaine***

***03/2020 Autorisation au Maire à signer les devis et engager les dépenses***

*Pour la remise en état du Chemin des Ruelles*

*Pour la réfection de la Fontaine rue des Voisins*

*Pour la Pergola du chemin de la Fosse aux Prés.*

*Pour la remise en état du trottoir RD951 au niveau N°15*

*Pour la remise en état du trottoir chemin d'accès au 17 route de Rilly*

### **Informations diverses :**

- *Compte-rendu de la visite du Trésorier concernant la suppression de la Taxe d'Habitation*
- *Compte-rendu de la Réception des plis concernant l'appel d'offre de l'espace de Plain-air*
- *Arrêté de fermeture définitive des bâtiments B situés dans le jardin de la Volière*
- *Édition du livret d'accueil différé.*

## Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 2 décembre 2019. Ne sont apportées ni correction ni modification.

Le Maire informe le Conseil du décès de la doyenne du village madame Parant Lucienne. Il présente au nom du Conseil ses condoléances à la famille. Une gerbe sera déposée mercredi 5 février, jour des obsèques religieuses. Monsieur Pateiron Dominique représentera le Conseil.

Madame Estelle COURTEIX accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATIONS

### 01/2020 Autorisation au Maire à engager, liquider, mandater, les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Comme nous le faisons chaque année, voir la délibération du 4 janvier 2019, le maire demande l'autorisation à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement.

Voici les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code des collectivités territoriales.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédentes.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à la délibération du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Cette mesure permettra de payer un artisan (ABC Travaux) qui remet en état la terrasse de la mairie. Le travail n'ayant pas été terminé à temps, la société a présenté en janvier 2020 une facture appelée 1<sup>er</sup> état des travaux qui n'a pu être réglé à l'évidence avant fin décembre 2019. N'ayant pas été inscrite dans le budget primitif et ne pouvant être réglée sur le reste à réaliser il est nécessaire que le maire puisse avoir une autorisation de liquider cette dépense.

Après en avoir délibéré, le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2020 .

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0**

**APPROBATION À L'UNANIMITÉ**

**02/2020 Autorisation au Maire à demander des subventions pour la réfection du tableau La Samaritaine.**

Le conseil a donné son accord pour la rénovation de notre patrimoine de l'église soit 2 tableaux. Le maire demande au conseil de pouvoir solliciter au titre de 2020 de la part du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, une seconde subvention pour la restauration du tableau de l'église Sainte Agathe de Villers-Allerand appelé « La Samaritaine », à la hauteur de 40% du coût global (5900 €) comme il l'a fait en 2019 pour la restauration d'un premier tableau.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0**

**APPROBATION À L'UNANIMITÉ**

**03/2020 Autorisation au Maire à signer les devis et engager les dépenses**

Des devis ont été demandés pour les travaux suivants :

- La remise en état du chemin des ruelles,
- La remise en état du trottoir chemin d'accès au 17 route de Rilly
- La réfection de la Fontaine rue du Voisin
- La remise en état du trottoir RD 951 au niveau N°15
- La Pergola du Parc chemin de la petite barbarie

Le Maire demande l'autorisation au conseil de signer les devis proposés et d'engager les travaux.

Le Conseil considère que la fin du mandat approchant, il serait préférable de laisser les futurs élus décider ou non de l'engagement de ces travaux.

Le maire prend acte de cette remarque collective.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 1    CONTRE : 12    ABSTENTION: 0**  
**REFUS À LA MAJORITÉ**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Compte-rendu de la visite du Trésorier concernant la suppression de la Taxe d'Habitation**

La parole est donnée à Jean-Pierre Cocquelet.

Le trésorier est venu à notre rencontre afin de nous éclairer sur la prochaine suppression de la taxe d'habitation.

Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Un dispositif d'équilibre reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert. Sa valeur définitive sera calculée en 2021.

- **Compte-rendu de la réception des plis concernant l'appel d'offre de l'espace sportif.**

La parole est donnée à Olivier Ban.

Suite à l'appel d'offres, 2 entreprises ont présenté des projets recevables.

Une réunion de la commission urbanisme et d'ouverture des plis aura lieu Jeudi 6 Février à 18h30 afin d'étudier ces offres.

Les entreprises seront ensuite reçues pour leur permettre d'affiner leurs propositions.

- **S.I.E.M**

Jean-Marie Chappellet et Clément Goedel précisent au Conseil que la date de réception de travaux par la SIEM a été fixée au 14 février, entre 8h et 8h30. La pose des candélabres devrait donc être totalement terminée à cette date.

Il est prévu ensuite l'installation de 3 candélabres rue de la ferme, et 3 autres chemin de la Fosse au Pré (une fois les travaux de voirie achevés)

- **Arrêté de fermeture définitive des bâtiments B situés dans le jardin de la Volière arrêté du 22 janvier 2020**

Suite à la visite de la commission de sécurité, considérant que la sécurité du public n'est plus assurée en raison du très mauvais état du bâtiment B du fond du jardin de la Volière, le bâtiment B du fond du jardin de l'établissement dénommé « Colonie de vacances La Volière » 1 rue du Plat Pain à Villers-Allerand de type R 5<sup>ème</sup> catégorie, est définitivement fermée.

- **Édition différée du livret d'accueil**

En raison des élections à venir l'édition du livret d'accueil pourrait être considéré comme propagande électorale.

Le Maire trouve ce point de vue discutable sachant que le livret parle du village et non pas des réalisations positives faites au cours de ce mandat.

- **Voyage du CCAS aux Invalides.**

Ce mercredi 29 janvier 2020, les aînés de Villers-Allerand Montchenot, sur invitation du CCAS se sont rendus à Paris. Nous avons eu la chance de bénéficier de l'entregent de Dominique Cocquelet qui nous a facilité les contacts et permis une visite exceptionnelle des Invalides. La journée a été très appréciée par les participants.

- **Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.**

La parole est donnée à Oliver Jallu.

La dernière assemblée portait sur le budget du Parc. Il est en augmentation de 4,3 %, la Région Grand Est a augmenté en effet sa part pour aligner le budget du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims sur celui des autres PNR de la région. Il est donc maintenant de 890 000 €.

200 000 € seront consacrés au renouvellement de la Charte du Parc.

5 nouvelles communes souhaitent intégrer le PNR.

Il a été également question de la vente du domaine de Commétreuil. Des investisseurs suisses et bordelais se sont portés acquéreurs, si leur projet est validé et conforme au PLU : Maison de Champagne avec cuverie et Hôtel Grand Luxe.

Un point a été fait sur les aires de co-voiturage, au nombre de 40 aujourd'hui.

Pour favoriser le retour des haies et vergers, le Parc a mis en place un appel à projets pour la création et la restauration de haies champêtres et de vergers conservatoires. Afin de préserver le patrimoine naturel régional, les essences plantées seront choisies parmi des espèces indigènes et adaptées à chaque projet. Les collectivités, les écoles, les associations et les particuliers résidant sur le territoire du Parc peuvent candidater et bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 80% du montant total du projet. Pour plus d'informations et pour déposer une candidature, veuillez contacter Alexandra PINELLE au 03.26.59.44.44 ou par mail à l'adresse suivante : [a.pinelle@parc-montagnedereims.fr](mailto:a.pinelle@parc-montagnedereims.fr)

- **Enquête destination-origine et comptage des poids lourds sur la CD26 menée par la société ALYCE.**

L'enquête origine-destination et comptage des poids lourds de fort tonnage a bien été réalisée le mardi 28 Janvier. Il y a plus de 20 000 passages par jour sur la RD951, et 2000 sur la CD26 qui traversent l'agglomération avec 30 à 50 camions jour.

Résultats de l'enquête dans deux semaines.

Nous pouvons remercier le relai du journal L'Union qui confirme notre volonté de trouver une solution au passage des camions de forts tonnage ou des semi-remorques, de grande longueur.

Notre travail reste constant pour trouver une issue.

- **Communauté Urbaine du Grand Reims.**

Jean-Pierre Cocquelet nous informe que le Jeudi 13 Février prochain la commission ressources du Grand Reims votera les nouveaux taux d'imposition. La neutralité fiscale décidée lors de la création de la Communauté Urbaine reste acquise.

Le budget du Grand Reims a été voté, ainsi que celui de chaque commission, qui ont des budgets autonomes.

Monsieur Le Maire prend la parole pour rappeler qu'après les prochaines élections municipales, le nouveau Conseil Municipal élu décidera d'un nouveau conseiller communautaire, qui peut être le Maire s'il le souhaite, ainsi que des représentants de la commune au Bureau du Grand Reims et/ou dans les commissions.

Il est très important que Viller-Allerand Montchenot soit représenté par des membres actifs qui puissent participer aux nombreuses réunions qui ont lieu bien souvent en pleine journée.

- **Règlement Local de Publicité (RLP)**

Le 12 juin 2017, le conseil municipal a pris une délibération dans laquelle il souhaitait abandonner son règlement local de publicité, installé dans la commune, par un arrêté du 14 mars 1986.

Notre RLP de première génération n'a pas été transformé en règlement de seconde génération (ENE). Notre RLP devrait être frappé de caducité en juillet 2020.

Dès le 20 juillet 2020, le service de l'environnement cellule nature et paysage représenté par monsieur Guillaume Widiez et par monsieur Patrick Luyer qui est venu en 2017 dans la commune constater les infractions, pourra faire respecter la loi, au nom du Préfet.

La mission locale de l'UNESCO se dit très impliquée pour faire respecter l'environnement et faciliter avec l'aide de la commune, la remise en état de l'arrivée cahotique par Montchenot quand on entre dans le vignoble.

- **Projet de restauration des chapelles de la Vierge et de Sainte Agathe de l'église.**

Notre objectif est de protéger, de garder un monument propriété de la commune en bon état et de faire les réparations utiles avant d'avoir des dégradations trop importantes

L'état de conservation de l'ensemble des polychromies, est très altéré. Les diverses couches picturales à base de chaux et d'huile sont devenues avec le temps pulvérulentes ou par endroit calcifiées

Ces décors nécessitent dans un premier temps une consolidation afin de stabiliser les dégradations évolutives, suivies d'un traitement de conservation restauration afin de préserver l'ensemble des décors successifs. Cette démarche permettrait de préserver l'intégrité matérielle, historique et culturelle de cette chapelle.

Ce projet se fera en concertation avec le service des Monuments Historiques Le financement serait géré par la Fondation du Patrimoine, à partir d'appels aux dons privés, d'entreprises, de collectivités.

Les conseillers autorisent le Maire à engager ce projet et faire les demandes de subvention.

• **Manifestations à venir :**

- Vendredi 13 mars 2020 - 18h30 : Les Flâneries cérébrales « Chrétien de Troyes »
- 

**QUESTIONS DIVERSES**

- Jérôme Acker interroge le conseil sur la date d'installation du radar à double sens sur la RD951. La DDT nous a informé d'une livraison possible dans les 2 mois à venir. En espérant qu'il ne soit pas à nouveau vandalisé et détérioré. Il est absurde de demander en permanence aux maires de faire respecter les vitesses dans les villages, de se plaindre de ceux qui roulent trop vite et en même temps de détériorer les instruments mis en place par l'État pour limiter les infractions au code de la route !!!
- Olivier Jallu fait remarquer au Conseil la pose d'une palissade béton au niveau du stop rue de la ferme / RD951. Le Maire et Bernard Weiler ont pris contact avec le propriétaire, qui ne respecte pas sa demande de travaux portant sur une palissade bois. À surveiller.

**Dates du prochain conseil :**

Lundi 2 mars 2020, dernier conseil avant les élections municipales, qui portera sur le vote du budget

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 21h45